

Pour les distinguer et pouvoir leur donner le baptême qui leur convient, c'est-à-dire, pour faciliter la connaissance des cantons d'où ils ont été construits, je vais donner l'instruction qui indique ce baptême. On pourra, en méditant avec attention les dimensions des tonneaux, apprécier combien il est nécessaire d'avoir égard aux divisions que donneront leurs diamètres, parce que c'est de ces points que l'on connaîtra aussi les séries régulatrices, pour ajouter ou retrancher sur les longueurs, suivant la saillie des jables et l'épaisseur des fonds, c'est-à-dire que ces séries désigneront les quantités à ajouter ou à retrancher aux signes supérieurs des échelles qui conviennent aux différentes especes de tonneaux qui se jaugeant sur chacune des faces ou sur chacun des côtés de l'instrument.

---

---

## QUATRIÈME SECTION.

### AVERTISSEMENT.

Le tableau du répertoire qui précède les dimensions, l'origine et le baptême des tonneaux, servira déjà à en faciliter la connaissance, en observant qu'en

---

le système métrique, ainsi que les divisions tracées sur la jauge l'indiquerait; mais, il est très-essentiel pour l'ordre du service, pour les intérêts du Gouvernement et du commerce, que ceux qui sont chargés d'exercer les fonctions de jaugeurs, donnent le baptême qui convient aux tonneaux, d'après leur forme et leur contenance, parce que c'est de là qu'ils prennent leur dénomination, quoiqu'ils soient jaugés sur des côtés qui indiquent des especes d'une dénomination différente, et parce qu'on pourra, à la seule inspection des pièces, savoir si l'on n'a pas fait quelque erreur dans le calcul des bulletins de jauge.

général lorsque le diamètre des fonds d'un tonneau, dont on veut se dispenser d'ouvrir le bondon, ( et éviter de faire entrer un corps étranger dans la liqueur ), excède la division des caractères inférieurs de la jauge, on doit compter sur un excédent du bouge calculé, c'est-à-dire, que l'on doit estimer que les divisions de l'indicateur affecté au bouge, excèdent celle qui lui répond sur la jauge; en sorte que si, par exemple, le diamètre des fonds d'un tonneau Auvergne arrive au nombre 26, ( sixième division au-dessus du caractère inférieur, figuré par la lettre G ) sur le côté n° 2 de la petite jauge, et que sa longueur soit une division de plus que le caractère supérieur, figuré par la même lettre G, on peut, sans ouvrir le bondon, en examinant sa rotondité, supposer qu'il a trois divisions de diamètre ( au cercle du ventre ) sur la pièce du bouge, de plus que la division correspondante à celle de la jauge indiquée par le diamètre des fonds, ce qui donne 2 décalitres à ajouter à 26, et qui exprimerait 280 litres, lesquels joints à la division qui excède le caractère supérieur, feront connaître que la capacité totale de la pièce est de 290 litres.

Si le tonneau avait de diamètre au fonds 27 ou 28 décalitres, et que sa longueur surpassât de 3 à 4 divisions le caractère supérieur, on pourrait, sans hésiter, ajouter 3 décalitres de bouge à ceux indiqués par le diamètre des fonds. Il en est de même pour tous les tonneaux qui se jaugent sur les autres côtés de la petite jauge; lorsque le diamètre de leurs fonds excède le caractère inférieur, on peut présumer que le diamètre du bouge excède la division proportionnelle aux deux marques de la jauge, et on peut ajouter depuis 1 jusqu'à 4 décalitres, suivant la grosseur des tonneaux; il n'y a d'exception à faire que pour

les demi-queues Languedoc, les muids Cahors, les barriques et les pipes, dont la plupart donnent moins de bouge, c'est-à-dire que le diamètre du cercle du ventre n'atteint pas la division correspondante à celles de la jauge donnée par le diamètre des fonds, parce que, dans ces dernières, il s'en trouve qui sont destinées à contenir des eaux-de-vie; et comme ces sortes de liquides se vendent communément au poids, sur-tout dans les pays d'où on les tire, leurs douves sont très-épaisses et brutes intérieurement, ce qui fait qu'il y en a qui ont moins de bouge que celui présumé.

*Répertoire des différents tonneaux qui arrivent journellement à Paris; les numéros des tables qui conviennent à leur dépotement; ceux des côtés de la Jauge à divisions fixes, sur lesquels ils doivent être jaugés, et les divisions des signes supérieurs et inférieurs qui font connaître leurs baptêmes avec leurs contenances en anciennes et nouvelles mesures.*

Numéros des tables de dépotement.	Numéros des côtés de la jauge.	DÉCALITRES exprimés aux signes		NOMS DES TONNEAUX qui se mesurent sur la petite jauge.	CONTENANCE en	
		inférieurs.	supérieurs.		veltes.	litres.
	1	15 lit.	0	Baril Madere. . . . .	2	15
	1	30 lit.	0	Baril Malaga. . . . .	4	30
	4	35 lit.	0	Baril d'Alicante. . . . .	5	38
	1	50 lit.	0	Tierçons ou demi-caque Champ.	7	53
	4	60 lit.	0	Sixains. . . . .	8	60
1	1	7 dé.	0	Quart-muid, ou demi-feuillette	9	68
2	1	9 id.	0	Quartaut Champagne, ou caque.	12	91
7	1	17	0	Demi-queue Villenoxe. . . . .	23	175
7	1	18	0	Demi-queue Champagne. . . . .	24	183
7	1	18	0	Demi-queue Château-Thierry. . . . .	24	183
7	1	20 $\frac{1}{2}$	0	Demi-queue Creusier . . . . .	27 $\frac{1}{2}$	208
7	1	20	0	Demi-queue Reims. . . . .	26	198

Numéros des tables de dépotement.	Numéros des côtés de la jauge.	DÉCALITRES exprimés aux signes		NOMS DES TONNEAUX qui se mesurent sur la petite jauge.	CONTENANCE en	
		infé- rieurs.	supé- rieurs.		veltes.	litres.
7	I	20	0	Demi-queue Renaison. . . . .	26 $\frac{1}{2}$	201
8	I	20	0	Demi-queue Bordelaise. . . . .	26 $\frac{1}{2}$	201
7	I	21	I	Demi-queue Saint-Dizier. . . . .	28	213
8	I	20	0	Demi-queue l'Hermitage. . . . .	27	205
8	I	21	I	Demi-queue Cahors. . . . .	29	221
10	I	22	$\frac{2}{3}$	Demi-queue des Riceys. . . . .	29	221
11	I	22	$\frac{1}{3}$	Demi-queue Grosbard. . . . .	29 $\frac{1}{2}$	224
10	I	22	$\frac{1}{3}$	Demi-queue la Chaise. . . . .	29	221
11	I	22	0	Demi-queue Sancerre. . . . .	29	221
11	I	22	0	Demi-queue Gatinais. . . . .	29	221
16	I	18	4	Barrique, ou Tiercerolle. . . . .	30	228
19	I	28	3	Muid Cahors. . . . .	39	297
2	2	10	0	Quartaut Macon. . . . .	14	106
3	2	11	0	Quartaut Orléans. . . . .	15	114
3	2	11	0	Quartaut Beaune. . . . .	15	114
3	2	11	0	Quartaut Châlonnais. . . . .	15	114
3	2	12	0	Quartaut Vauvrai. . . . .	16 $\frac{1}{2}$	125
5	2	12	I	Quartaut Auvergne. . . . .	18	137
9	2	20	I	Demi-queue Macon. . . . .	28	213
9	2	20	I	Demi-queue Montigny. . . . .	28	213
9	2	20	I	Demi-queue Charlieux. . . . .	28	213
9	2	21	$\frac{1}{2}$	Demi-queue Garenne-du-Sel. . . . .	28 $\frac{1}{2}$	217
10	2	22	I	Demi-queue Châlonnaise. . . . .	29 $\frac{1}{2}$	224
10	2	22	I	Demi-queue Beaune. . . . .	30	228
11	2	23	0	Demi-queue Orléans. . . . .	30	228
11	2	23	0	Demi-queue Pouilly. . . . .	30	228
11	2	24	0	Demi-queue la Chapelle-Blanche. . . . .	31	236
13	2	23	2	Demi-queue Limonie et Condrieux. . . . .	33	251
11	2	24	0	Demi-queue Batarde. . . . .	31	236
11	2	24	0	Demi-queue Sologne. . . . .	31	236
11	2	22	$\frac{1}{2}$	Demi-queue Chinon. . . . .	32	243
11	2	24	0	Demi-queue Nantaise. . . . .	32	243
11	2	24	0	Demi-queue Noelles. . . . .	32	243
12	2	24	0	Demi-queue Blois. . . . .	31	236
12	2	24	0	Demi-queue Anjou. . . . .	32	243
12	2	24	0	Demi-queue Mont-Louis. . . . .	32	243
12	2	25	0	Demi-queue du Cher. . . . .	32	243
12	2	25	0	Demi-queue Touraine. . . . .	32 $\frac{1}{2}$	247
12	2	25	0	Demi-queue Vauvrai. . . . .	33 $\frac{1}{2}$	255
12	2	26	0	Demi-queue grosse Vauvrai. . . . .	34	259
12	2	25	0	Demi-queue Auvergne (Ris). . . . .	35	265
14	2	26	0	Demi-queue Auvergne (haute). . . . .	37	280
14	2	26	2	Demi-queue Auvergne. . . . .	39	297

Numéros des tables de dépotement.	Numéros des côtés de la jauge.	DÉCALITRES exprimés aux signes		NOMS DES TONNEAUX qui se mesurent sur la petite jauge.	CONTENANCE en	
		infé- rieurs.	supé- rieurs.		veltes.	litres.
18	2	25	2	Demi-queue Languedoc. . . . .	36	274
18	2	25	3	Demi-queue Saint-Gilles . . . . .	38	289
14	2	27	2	Muid Orléans. . . . .	38	289
14	2	28	2	Muid Bourgogne. . . . .	39	297
14	2	28	3	Muid Rappé. . . . .	40	304
14	2	28	4	Muid Gros. . . . .	42	320
14	2	28	5	Muid Très-Gros. . . . .	44	325
14	2	29	5	Muid très-gros Rappé. . . . .	45	342
20	2	29	6	Muid très-gros rappé Bourgogne.	46	350
6	3	13	$\frac{1}{2}$	Demi-muid ou feuillette Bourgog.	18	137
6	3	14	0	Feuillette Bourgogne. . . . .	19	144
6	3	15	1	Demi-muid Gros. . . . .	20	152
6	3	16	1	Demi-muid Très-Gros. . . . .	22	167
24	3	44	0	Muid de Roussillon. . . . .	62	472
22	3	45	0	Muid Languedoc. . . . .	59	460
30	3	45	4	Muid Montpellier. . . . .	67	510
30	3	48	6	Pipe Languedoc. . . . .	70	533
30	3	49	6	Barbantanne . . . . .	74	563
2	4	10	0	Quart Bottes. . . . .	14	106
4	4	11	0	Quartaut Tiercerolles . . . . .	15	114
4	4	12	0	Quartaut Busse . . . . .	16	122
4	4	20	0	Demi-Bottes. . . . .	29	221
17	4	22	0	Busse Saumur. . . . .	30 $\frac{1}{2}$	232
15	4	22	1	Busse d'Anjou. . . . .	33	251
20	4	34	0	Bussard. . . . .	46	350
20	4	34	2	Petit muid Languedoc. . . . .	48	365
19	4	30	0	Muid du Rhône. . . . .	38	288
19	4	27	1	Muid Français. . . . .	36	274
19	4	35	2	Muid Saint-Gilles. . . . .	50	380
				GRANDE JAUGE.		
22	1	40	3	Bottes (à cidre). . . . .	58	440
21	1	30	2	Queue. . . . .	42	320
25	2	40	1	Barrique de Catalogne. . . . .	61	464
28	2	46	0	Barrique de Marseille. . . . .	68	518
28	2	50	0	Pipe de Nantes. . . . .	71	540
28	2	53	0	Pipe d'Alicante . . . . .	73	556
37	2	76	0	Pipe Saint-Gilles. . . . .	100	761
29	3	47	0	Pipe d'Anjou. . . . .	63	480
26	3	45	0	Pipe de Saumur. . . . .	62	472
39	3	88	1	Grande pipe. . . . .	118	900
33	4	62	0	Pipe Cognac. . . . .	82	624
29	3	47	1	Pipe de la Rochelle. . . . .	70	533

Je vais présentement exposer les moyens de distinguer les tonneaux, de trouver leur contenance, par leurs dimensions, prises avec la jauge à divisions fixes, comparativement à celle que l'on obtiendrait géométriquement.

DIMENSIONS, ORIGINE, ET BAPTÊME DES  
TONNEAUX. (I)

*Dimensions de quelques Tonneaux qui se jaugeant sur le côté n<sup>o</sup> 1 de la Petite Jauge.*

*Le baril Madere*; le diamètre de ses fonds donne 220 millimètres; celui du bouge 256 millimètres, qui répondent aux caractères figurés par la lettre A, et par le nombre 15; la longueur extérieure donne 370 millimètres qui répondent au caractère supérieur figuré par la même lettre; ces dimensions ayant été calculées sur 50 millimètres de réduction pour la saillie des jables et l'épaisseur des fonds: ce qui indique que le baril contient 15 litres.

*Le baril Malaga*; le diamètre de ses fonds donne 275 millimètres, celui du bouge 335 qui répondent au caractère figuré par la lettre B et par le nombre 30. La longueur extérieure étant de 460 millimètres qui répondent au caractère supérieur figuré par la même lettre B, fait connaître que la contenance est de 30 litres.

*Les barils d'Alicante* différent l'un de l'autre; on reconnaît leur contenance par leurs diamètres et lon-

---

(1) J'ai puisé dans les recherches analytiques de l'estimable chef du toisé et professeur de l'école près la régie de l'octroi de bienfaisance (M. Allouard), l'origine et le baptême de la plus grande partie des tonneaux dont il est ici question.

gueurs, lorsqu'ils arrivent aux divisions qui l'indiquent.

*La demi-caque ou demi-tierçon Champagne*; le diamètre de ses fonds donne 347 millimètres qui répondent à la division marquée 45 litres. Le diamètre du bouge arrive à la division de l'indicateur, marquée du même nombre, et la longueur extérieure donnant 524 millimètres qui répondent au premier clou placé sur l'angle de la jauge, au-dessus du caractère supérieur figuré par la lettre B, fait connaître que la demi-caque contient 50 litres.

*Le quart-muid ou demi-feuillette*; ce quart est relié en plein et ses fonds barrés avec trois chevilles; il est destiné, avec la feuillette Bourgogne, à contenir les vins des vignobles qui cotoyent l'Yonne, tels que ceux de Tonnerre, Avalon, Auxerre, Joigny, etc. Le diamètre de ses fonds donne 392 millimètres, celui du bouge 440 qui répondent à une division au-dessus du caractère figuré par la lettre C. La longueur atteint le caractère supérieur figuré par la même lettre, ce qui indique que sa contenance est de 70 litres.

*La caque ou tierçon Champagne*, les caques ou tierçons contiennent les vins précieux de Champagne, et sont destinés pour la facilité du débit des vins blancs. Le diamètre des fonds donne 430 millimètres, et le bouge 478; lesquels répondent aux caractères marqués par deux clous à tête ronde, par la lettre D et par le nombre 9. La longueur arrive au caractère supérieur figuré par la même lettre D (655 millimètres), ce qui fait connaître que sa contenance est de 90 litres.

*Les demi-queues Reims* (véritable Champagne) sont les mieux soignées, et contiennent, comme les caques ou tierçons, le vin le plus précieux du département de la Marne. Elles sont reliées en plein, dou-

ble sommier, soutenu d'une large barre et six chevilles; en général, ces pièces varient peu dans leur forme et leur contenance. Les ports de chargement, pour Paris, sont Mareuil, Saint-Ay et Epernay, département de la Marne; le diamètre de leurs fonds donne 564 millimètres, et celui du bouge 616 millimètres, lesquels répondent à la troisième division, au-dessus des caractères de la jauge et de la pièce du bœge. La longueur est au caractère supérieur, figuré par la lettre E, ce qui fait connaître que la contenance de cette demi-queue est de 200 litres.

*Les demi-queues Saint-Dizier*, département de la Haute-Marne, sont destinées pour les vins de Joinville et environs. Elles se distinguent des précédentes en ce qu'elles sont reliées à quatre bandes, mais sans être barrées ni chevillées; elles sont de même longueur, mais le diamètre des fonds excède d'une division et demie, ce qui fait qu'elles contiennent 15 litres de plus.

*Les demi-queues Château-Thierry*, et celles de *Villenoxe* sont les moins soignées de tous les environs; elles sont reliées à quatre bandes, barrées avec trois chevilles, mais très-défectueuses. Les premières sont destinées pour les vins de Château-Thierry et des environs; les autres pour ceux de Villenoxe la grande, entre Provins, Nogent-sur-Seine et Anglure: le diamètre de leurs fonds est de 520 millimètres, et celui de leurs bouges à 570, qui répondent au caractère inférieur de la jauge et du bouge, figuré par la lettre E, et qui exprime 17 décalitres. La longueur atteint le caractère supérieur figuré par la même lettre (826 millimètres) ce qui fait connaître qu'elles contiennent l'une et l'autre 170 litres.

*Demi-queue Gâtinais*, ou pièce Gâtinaise. Sous

cette dénomination on entend des demi-queues Orléans refaites. Lagny est un vignoble conséquent, ainsi que Crécy; et depuis Montereau, sur les deux rives de la Seine, il se recueille considérablement de vins que l'on expédie dans de vieilles futailles achetées à Paris. Ces pieces sont rebattues et de différentes jauges; le diametre de leurs fonds a le plus communément 608 millimetres et celui de leur bouge 660, qui répondent à la sixieme division au-dessus des caracteres, laquelle exprime 23 décalitres; leur longueur n'atteignant pas le caractere supérieur, et la saillie de leurs jables étant à 40 millimetres, il résulte que leurs contenances varient de 220 à 225 litres.

*Demi-queues des Riceys et Grosbard*; ces pieces sont destinées à contenir les vins de Bar-sur-Aube, de Chatillon, et Bar-sur-Seine, département de l'Aube, dont les trois bourgs des Riceys sont le point central. Partie de ces vins s'expédient par terre, ceux qu'on envoie par eau se chargent à Arcis-sur-Aube ou Nogent-sur-Seine. Les Riceys sont semblables par leurs dimensions aux Châlonnaises, et reliées comme les Macon, en plein, double sommier, barre large, et six chevilles; les Grosbards le sont de même, mais elles ont des douves très-larges et mal barrées; elles sont destinées à contenir les vins des mêmes vignobles, mais d'une qualité inférieure; elles se chargent à Arcis, à Anglure-sur-Aube et Pont-sur-Seine. Le diametre de leurs fonds donne 594 millimetres, et celui de leur bouge 646 millimetres qui répondent à la cinquieme division au-dessus des caracteres, laquelle exprime 22 décalitres; la longueur surpasse le caractere supérieur d'une demi-division et leurs douves plus ou moins larges, font que leur contenance varie de 220 à 225 litres.

Les

*Les demi-queues Renaison* sont très-communes ; elles sont destinées pour les vins de la côte de Renaison, dans le département de la Loire, qui a près de 30 kilometres de long sur deux de large, dont le territoire est composé de vignobles considérables. Ses vins sont plus fins et plus légers que ceux de la ci-devant Auvergne, et se débitent facilement à Paris. Cette piece est reliée à quatre bandes, sans être barrée ni chevillée ; la saillie des jables est très-courte, le port du chargement est Roanne, le diametre de de ses fonds donne 564 millimetres, et celui du bouge 616 qui répondent à la troisieme division au-dessus des caracteres, et qui exprime 20 décalitres. La longueur extérieure est au caractere supérieur 826 millimetres, ce qui fait connaître que la piece contient 200 litres.

*Les demi-queues Creusier* ressemblent à celles Renaison ; elles n'en different que par le diametre des fonds et du bouge qui atteint une division de plus, ce qui exprime 210 litres ; ces pieces sont destinées à contenir les vins de Vichy, Cusset, Varenne et Moulins, département de l'Allier ; les ports de chargement sont Vichi et Billy.

*Les demi-queues la Chaise* sont destinées à contenir les vins recueillis dans les environs de Saint-Pourçain et Gannat, département de l'Allier. Tous ces vins sont blancs et très-recherchés par les marchands de vins de Paris ; ces pieces tirent leurs noms du château de la Chaise situé au milieu des vignobles, et au bas duquel est le port où on les embarque. La piece n'est point barrée et d'une construction irréguliere : le diametre des fonds donne 594 millimetres, celui du bouge 646, qui répondent à la cinquieme division au-dessus des caracteres qui exprime 22 décalitres ; la longueur excède le caractere supérieur

d'une demi-division ; ce qui fait connaître que leur contenance est de 225 litres.

*Les demi-queues Pouilly et Sancerre.* Ces deux pieces sont absolument semblables pour la longueur et la forme ; mais la première se distingue par la saillie de ses jables qui est moins longue que celle des Sancerre, et parce qu'elle est plus régulière. Les vins de Pouilly sont tous blancs, ils se chargent à la Charité, Pouilly et Cosne, département de la Nièvre. Les vins de Sancerre sont rouges ; ils se chargent à Saint-Thibault sous Sancerre, département du Cher. Le diamètre de leurs fonds donne 608 millimètres, celui de leur bouge 674, qui répondent à la sixième division au-dessus des caractères figurés par E, laquelle exprime 23 décalitres ; la longueur est à une demi-division de moins que le caractère supérieur (804 millimètres), ce qui fait connaître que leur contenance est de 225 litres.

*Pièce Bordelaise.* Cette pièce, appelée à Bordeaux barrique, est la quatrième partie du tonneau Bordelais contenant 820 litres environ. Elle est d'une très-solide construction. Ses douves sont extrêmement épaisses et la saillie de ses jables est très-longue et taillée en bec de flûte ; elle est reliée en plein, barrée avec six fiches. Le diamètre de ses fonds est de 564 millimètres qui répondent à la troisième division qui exprime 20 décalitres, le diamètre du bouge est de 621 millimètres qui répondent à la quatrième division, ce qui fait qu'on ajoute un demi-décalitre au fond, la longueur est à une division et demie au-dessus du caractère supérieur (896 millimètres), ce qui exprimera 220 litres ; mais la saillie des jables est de 60 millimètres à chaque bout, et l'épaisseur des fonds est de 25 millimètres chacun ; ce qui donne un excédent de 170 millimètres, au lieu qu'il n'a été retrans-

ché que 100 millimetres dans l'espace compris entre le crochet et le caractere supérieur; ce sera donc 70 millimetres à retrancher sur la longueur, ce qui réduit la piece à 205 litres.

*Les pieces de l'Hermitage* sont destinées à contenir les vins du crû des vignobles de Tain sur les bords du Rhône et de l'Isère. Ces vins sont très-estimés, et se répandent en France. Cette piece approche de la forme et de la contenance de la Bordelaise; ce qui la distingue, c'est qu'elle a moins de saillie de jables, du reste elle lui est semblable.

*Les demi-queues Cahors* sont destinées à contenir les vins des environs de Cahors, département du Lot; ce sont des vins froids, la plupart blancs, qui sont d'une grande ressource à Paris dans les années de disette. Cette piece est en tout semblable aux Bordelaises; on ne la distingue que parce qu'elle est plus grosse et plus longue. La contenance desdites pieces varie depuis 215 jusqu'à 230 litres.

*Les Tiercerolles* sont à-peu-près semblables aux busses Saumur. Elles ont même longueur, mais ayant très-peu de ventre; les douves sont ordinairement très-épaisses et de bois de châtaignier, elles sont pantalonnées, c'es-à-dire qu'elles sont cerclées d'un bout à l'autre, ayant des fiches autour des doubles fonds; ces pieces servent assez communément pour les vins muscats et autres vins de prix. Elles varient de contenance; la plupart ont de diametre aux fonds 520 millimetres, et au bouge 570 qui répondent à la division qui indique les caracteres figurés par la lettre E qui exprime 17 décalitres, la longueur excède de 4 clous à tête ronde le caractere figuré par la même lettre E; ce qui fait connaître que la tiercerolle proposée contient 210 litres: celles dont le dia-

metre atteindrait une ou deux divisions au-dessus, contiendraient 220 ou 230 litres.

*Nota.* Cette espece de tonneaux se jauge sur le côté n° 1, tandis que la longueur et le diametre des fonds correspondent aux caracteres supérieur et inférieur du côté n° 4. Mais son irrégularité exige qu'elle soit jaugée sur le côté n° 1. Il en est de même pour les Sancerre, les Grosbard, Gâtinaise, la Chaise, etc. Ces pieces conviendraient au côté n° 2, mais leurs imperfections ne permettent point qu'elles y soient jaugées.

*Dimensions et Baptême de quelques Tonneaux qui se jaugent sur le côté n° 2 de la Petite Jauge, marqué par OR.*

*La demi-queue Mâcon et le quartaut Mâcon qui fait la moitié d'une piece.* Il arrive annuellement à Paris, sous cette dénomination, 30 à 40 mille pieces de vin de la ci-devant Bresse, du Charolais et du Mâconnais. La forme de ces pieces ne varie pas, elle est très-réguliere; ces tonneaux sont reliés en plein, large bande aux fonds, garnie de six fiches (ou chevilles). Les ports de chargement, pour le canal de Charolais, sont Villefranche sur le Rhône, Belleville sur Saône, Mâcon et Tournus, département de Saône et Loire.

Le diametre de la demi-queue Mâcon, donne 565 millimetres, celui du bouge 622 qui répondent à la division qui atteint les caracteres de la jauge, et de la piece du bouge, figurés par la lettre G, laquelle exprime 20 décalitres; la longueur excède de trois litres le premier clou à tête ronde, placé sur l'angle au-dessus du caractere supérieur (840 milli-

metres), ce qui fait connaître que cette pièce contient 213 litres.

Le diamètre des fonds du quartaut Mâcon (ou demi-pièce) donne 460 millimètres, qui répondent à la deuxième division au-dessus du caractère inférieur de la jauge, figuré par la lettre F. Le diamètre du bouge donne 508 millimètres, qui se trouvent à la deuxième division au-dessus du caractère du bouge, ce qui exprime 10 litres diamètre moyen, la longueur est à 680 millimètres qui répondent au caractère supérieur figuré par la même lettre F; ce qui fait connaître que la contenance du quartaut proposé est de 10 litres.

*Les demi-queues Châlonnaises et Beaune.* Ces pièces sont destinées à contenir les vins de la ci-devant Bourgogne; les pièces *Beaune et Nuits*, renfermant les meilleurs vins de la Côte-d'Or, sont pantalonnées et à double fond, et chevillées tout autour; elles se distinguent des Châlonnaises par un excédent de diamètre aux fonds, lequel donne 595 millimètres, et celui du bouge 652 qui répondent à la deuxième division tracée au-dessus des caractères du bouge, et inférieurs de la jauge figurés par la lettre G, laquelle exprime 22 décalitres. La longueur est à un clou à tête ronde au-dessus du caractère supérieur, figuré par la même lettre G (831 millimètres), ce qui fait connaître que la contenance d'une demi-queue Beaune est de 230 litres. *La pièce Châlonnaise* a même longueur, reliée et barrée de même, mais le diamètre de ses fonds a une division de moins; ainsi la contenance varie depuis 220 litres, jusqu'à 225 litres.

*Les quartauts Beaune et Châlonnais* sont cerclés,

et les fonds chevillés de même que les pièces. Le diamètre de leurs fonds est de 460 millimètres qui répondent à la deuxième division tracée au-dessus du caractère inférieur, figuré par la lettre F, celui du bouge 518 millimètres; ce qui excède de 6 litres la division qui répond à celle de la jauge, et qui fait qu'on exprime 114 litres, la longueur ayant 680 millimètres qui répondent au caractère supérieur figuré par la même lettre F, ce qui fait connaître que leur contenance est de 114 litres.

Toutes ces pièces se chargent à Chagny sur le canal ou à Châlons-sur-Saône, département de Saône et Loire, où sont expédiées par terre en droiture.

*Les demi-queues Orléans* sont destinées pour les vins des cantons qui environnent Orléans, département du Loiret. Les ports de chargement sont Jargeau, Orléans, Meung, Beaugency (sur la Loire) et Donnery sur le canal; les futailles sont neuves, reliées en plein, barrées avec 3 chevilles. Le diamètre des fonds d'une pièce Orléans donne 609 millimètres, celui du bouge 666 millimètres qui répondent à la troisième division au-dessus des caractères figurés par la lettre G, et qui expriment 23 décalitres. La longueur donne 800 millimètres qui répondent au caractère supérieur figuré par la même lettre, ce qui fait connaître que sa contenance est de 230 litres.

*Les quartauts ou demi-pièces Orléans* sont destinés comme les pièces pour les vins, et plus particulièrement pour les vinaigres excellents que ces cantons fournissent. Le diamètre de leurs fonds donne 481 millimètres qui répondent à la troisième division au-dessus du caractère inférieur de la jauge, figuré par la lettre F, laquelle exprime 12 décalitres. Le diamètre du bouge donne 529 millimètres, qui ar-

rive à la troisième division au-dessus du caractère du bouge, ce qui exprime 120 litres. La longueur donne 653 millimètres qui approchent du caractère supérieur, figuré par la même lettre F, moins 5 litres, ce qui réduit la contenance à 115 litres.

*Les demi-queues Blois, Noëlles et Sologne*, sont reliées et barrées de même que les Orléans, elles se distinguent seulement par une rotondité plus avantageuse. Le diamètre de leurs fonds arrive à une division au-dessus; et leur longueur étant de même, au caractère supérieur, fait connaître que leur contenance est de 240 litres. Les ports de chargement sont Mer, Sèvres et Blois, département de Loir-et-Cher, pour les vins rouges; Saint-Dié et Vienne pour les vins blancs de Sologne et des Noëlles.

*Les demi-queues Touraine, Vouvray, Amboise, Mont-Louis*, sont à-peu-près semblables à celles d'Orléans, tant dans la longueur qu'au reliage; elles contiennent, dans leur circonférence, une douve de plus, ce qui donne au diamètre des fonds 636 millimètres et à celui du bouge 693 millimètres, qui répondent à la cinquième division au-dessus des caractères figurés par la lettre G, laquelle exprime 25 décalitres. La longueur étant de 800 millimètres qui répondent au caractère supérieur, il résulte que leur contenance est de 250 à 260 litres. Les pièces de ces cantons varient peu l'une de l'autre, celle de Vouvray qui est le principal de ces vignobles est ordinairement la plus avantageuse. Il y a aussi des quartaux Vouvray qui contiennent la moitié de la demi-queue. Les ports du chargement sont: le Haut-Chantier, Amboise, Mont-Louis, Vouvray, Rochecorbon et Tours, dans le département d'Indre-et-Loire. Ces ports sont sur la Loire.

*Les pièces du Cher.* Depuis Montrichard, le long

des deux rives du Cher, département de Loir-et-Cher, jusqu'à Bleré, département d'Indre-et-Loire, sont des vignobles considérables, dont les vins blancs et rouges sont expédiés, après le soutirage, pour Paris. Ces pieces sont absolument semblables aux demi-queues Touraine, pour le reliage et la circonférence; elles se distinguent de ces dernières, en ce qu'elles ont de plus grandes saillies de jable et des douves plus larges; aussi leur contenance varie-t-elle de 245 à 255 litres.

Ces futailles se chargent à Montrichard, département de Loir-et-Cher, Francueil, Saint-Georges et Bléré-sur-le-Cher.

*Les demi-queues la Chapelle-Blanche* sont destinées pour les vins d'un vignoble assez considérable appelé Bourgueil, dans le département d'Indre-et-Loire. Ces vins rouges, de plaine, et de qualité commune, se consomment en grande partie à la Flèche et à la Lude. Il en arrive peu à Paris. Les futailles sont peu soignées, reliées à quatre bandes et barrées. On les charge au port Boulet et à la Chapelle-Blanche.

Le diamètre de leurs fonds donne 595 millimètres, celui de leur bouge 652, qui répondent à la deuxième division au-dessus des caractères figurés par G; leur longueur étant de 800 millimètres qui répondent au caractère supérieur, indique que leur contenance est de 220 litres.

*Les demi-queues Chinon* sont les pieces les plus régulières, et d'une grande rotondité; la piece est reliée en plein, les fonds barrés avec trois chevilles. Ce qui la distingue des Orléans et Touraine, c'est que ses jables ont une très-petite saillie; sa longueur, de même que le diamètre de ses fonds, est comme celui des précédentes à deux divisions au-dessus du

caractere inférieur de la jauge; mais le diametre du bouge excède de près de trois divisions au-dessus de celle correspondante à la jauge, ce qui donne 20 litres de plus, et qui fait connaître que la capacité est de 240 litres. Ces pieces se chargent à Chinon, département d'Indre-et-Loire, qui en est l'entrepôt général.

*La demi-queue Anjou* ressemble, dans sa forme, à la piece Chinon, mais elle est moins réguliere, et ses jables ont beaucoup plus de saillie. Ces pieces sont reliées à quatre bandes et barrées; elles se chargent à Montsaureau et à Saumur, département de Maine-et-Loire. Le diametre de ses fonds arrive à la quatrième division au-dessus des caracteres du bouge et de la jauge, figurés par la lettre G; la longueur atteint le caractere supérieur figuré par la même lettre, ce qui exprime 240 litres; mais la saillie des jables et l'épaisseur des fonds ayant plus de 100 millimetres, on retranche 5 litres de l'expression du diametre moyen, ce qui réduit la piece à 235 litres.

*Piece d'Auvergne.* Une vallée de 30 kilometres de large, sur 50 de longueur, arrosée par l'Allier, forme le beau pays que l'on appelle la Limagne de l'Auvergne, dans le département du Puy-de-Dôme, dont les vignobles considérables fournissent annuellement, à la capitale de l'Empire, près de 50 mille hectolitres de vins rouges. Les tonneaux destinés à les contenir n'ont point de contenance commune entre eux, ils sont plus ou moins longs, et ont plus ou moins de circonférence; on distingue les pieces de la rive droite de l'Allier, de celles de la rive gauche qui sont à double sommier, en ce que, leur bondon est extrêmement petit, et que les lettres initiales de Ris, Châteldon, Mariols, etc., d'où proviennent les vins qu'elles renferment, se trouvent à

côté du bondon, et en ce qu'elles n'ont qu'un sommier simple (1). Les ports de chargement, pour Paris, des tonneaux Auvergne, lesquels sont envoyés tout nouvellement construits, reliés en plein, sommier double aux uns et simple aux autres, et dont les jables ont peu de saillie, sont : Issoire, Coude, les Martres, Cournon, Dallet et Pont-du-Château, distant d'environ 15 kilometres de Clermont-Ferrand.

Des jaugeurs jurés, dans chaque vignoble, jagent les tonneaux, avec une verge de fer divisée en pots qui se rapportent à 14 litres 75 centièmes; cette verge convient aux tonneaux de l'espece de celui sur les segments duquel elle a été construite; mais lorsqu'ils sont plus petits, ou qu'ils excèdent celui d'échantillon, elle induit en erreur; il faut donc abandonner l'usage de cette jauge, et substituer à sa place la jauge universelle dont j'ai donné la description au commencement de ce volume. Rien n'empêche de marquer la contenance des tonneaux trouvée avec cette nouvelle jauge métrique, par les mêmes signes de convention en usage dans ces contrées; mais on doit régulariser ces marques de manière à ne pas avoir de différence dans leurs rapports, et afin que chacun puisse les reconnaître. Comme le décalitre est l'unité la plus convenable pour la vente des liquides,

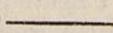
---

(1) On entend par *sommier simple* l'avant-dernier cerceau de chaque bout, lorsqu'ils ne sont pas doublés, et sommier double, lorsque ces deux cerceaux sont doublés. On avait aussi donné aux signes qui désignaient la contenance des tonneaux une expression différente à la même figure. Dans les tonneaux de la Haute-Auvergne, la figure circulaire indique 12 pots qui se rapportent à 177 litres; et cette même figure marquée sur ceux de Châteldon, Ris, Mariols, etc., ne signifiait que 10 pots qui se rapportent à 147 litres et demi.

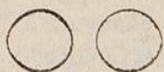
on pourra l'indiquer par une ligne droite, et une figure circulaire indiquera l'hectolitre, mesure de dix décalitres.

En conséquence, la marque, ou la figure circulaire  indiquera 10 décalitres, ou 100 litres. (1)

L'angle. . . . .  désignera 5 décal., ou 50 litr.

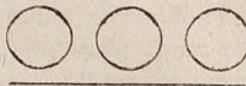
La ligne droite. . . .  désignera 1 déc. ou 10 litr.

Quatre demi-lignes parallèles. . . . .  désigneront  $\frac{1}{2}$  décal., ou 5 litr.

Les deux figures circulaires 

l'angle et les quatre lignes droites qu'il renferme,  exprimeront 29 décal.  $\frac{1}{2}$ , ou 295 litres.

et les quatre demi-lignes, 

Les trois figures circulaires, et la ligne droite dessous,  exprimeront 31 décalit., ou 310 litres.

Une piece d'Auvergne sur laquelle on appliquerait cette dernière marque, donnerait, de diamètre aux fonds, 662 millimetres qui répondent à la septième

---

(1) On doit nécessairement préférer le nombre 10 exprimé par la figure O en usage à Ris, Mariols et Châteldon, par l'uniformité qui en résulte.

division au-dessus du caractere inférieur de la jauge à divisions fixes, figuré par la lettre G, laquelle indique 27 décalitres; le diametre du bouge 701 millimetres qui répondent à la dixieme division du côté n° 2 de la piece du bouge, et qui se trouvent être trois divisions au-dessus de celle qui répond au diametre des fonds: les deux tiers de cette différence, ajoutés à ce dernier, exprimeront 29 décalitres pour diametre moyen; la longueur extérieure étant de 856 millimetres qui répondent à deux divisions au-dessus du caractere supérieur, figuré par la même lettre G, c'est-à-dire au deuxieme clou à tête triangulaire, fait connaître que la contenance de la piece proposée est de 310 litres.

*Pièces Limony et Condrieux.* Ces pieces varient à l'infini; elles ne sont point barrées, et sont reliées en plein; elles se chargent à Vienne, département de l'Isere, Limony et Condrieux, département du Rhône. Leur dimension ordinaire donne de diametre aux fonds 609 millimetres, qui répondent à la troisieme division au-dessus du caractere inférieur, laquelle exprime 23 décalitres; le diametre du bouge 680 millimetres qui répondent à la quatrieme du bouge, ce qui fait 7 litres à ajouter à la division des fonds. La longueur est à 893 millimetres qui répondent au troisieme clou à tête ronde placé sur l'angle, lesquels étant les régulateurs suivant le diametre de la piece proposée, font connaître que sa capacité totale est de 267 litres.

*Les demi-queues Saint-Gilles et Languedoc.* Il se charge au Pont-Saint-Esprit, département du Gard, des vins fins de Languedoc; et à Saint-Gilles-les-Bougeries, même département, sur le petit Rhône, des vins de Languedoc ordinaires.

Ces vins sont renfermés dans des tonneaux qui

varient de contenance, *les barriques, les muids Montpellier, les muids Gros, les demi-muids Languedoc,* etc., n'ont pas de règles précises.

*Les demi-muids Languedoc ou demi-queues* sont assez régulièrement construits, ils sont reliés en plein, barrés d'une large bande avec six chevilles; ces tonneaux sont semblables au demi-queues Limony, ils n'en diffèrent que parce que leurs fonds sont barrés, et parce que le diamètre de la plupart est de 636 millimètres, celui du bouge 693, qui répondent à la cinquième division au-dessus du caractère inférieur, marquée par un clou à tête triangulaire, laquelle exprime 25 décalitres; la longueur est ordinairement de 884 millimètres, qui répondent au troisième clou à tête triangulaire placé au-dessus du caractère supérieur, figuré par la lettre G; ce qui fait connaître que la contenance est de 280 litres.

*Les muids Gros* sont reliés en plein, un cerceau de fer forme le sommier, les fonds sont barrés d'une large bande avec 6 chevilles. Ces tonneaux sont très-réguliers, et ordinairement de bois de châtaignier. Le diamètre des fonds donne 675 millimètres, qui répondent à la huitième division au-dessus du caractère inférieur de la jauge; le diamètre du bouge donne 714 millimètres qui répondent à la onzième division au-dessus du caractère, et à la troisième au-dessus de celle correspondante à la jauge, ce qui fait qu'on ajoute 2 décalitres à l'expression du diamètre des fonds, qui font les deux tiers de la différence entre les deux diamètres, ce qui exprime 30 décalitres de diamètre moyen; la longueur extérieure est de 892 millimètres qui répondent au quatrième clou à tête ovale, placé au-dessus du caractère supérieur figuré par la lettre G, lesquels étant les régulateurs, puisque le diamètre moyen est de 30 déca-

litres exprimés par la division marquée par un clou de même forme, il résulte que la contenance du muid Gros proposé est de 340 litres.

*Les muids Orléans, Bourgogne, Rappés, Gros Rappés, très-Gros, etc.,* sont à peu de chose près de même forme que les muids Gros; ils n'en diffèrent que par la contenance.

*Dimensions de quelques Tonneaux qui peuvent se jauger sur le côté n° 3 de la Petite Jauge, marqué M.*

Tous les vignobles qui cotoyent l'Yonne et l'Armençon; Tonnerre, Avalon, Auxerre, Villeneuve et Joigny, département de l'Yonne, et tous autres faisant partie de la Basse-Bourgogne, n'ont d'autres tonneaux que la feuillette ou demi-muid. (Le muid ancien n'était qu'un mode d'évaluation, non un instrument de mesure). Le muid Bourgogne se compose de deux feuilletes ou quatre quart-muids.

J'ai exposé, page 110, les dimensions du quart-muid.

*La feuillette* dont il est question ici, ou *demi-muid*, est reliée en plein, les fonds barrés et bien chevillés. Cette espece est assez uniforme; le diametre de ses fonds donne 487 millimetres, celui du bouge 535 qui répondent à la troisieme division au-dessus du caractere inférieur, figuré par la lettre H, laquelle exprime 14 décalitres, la longueur donne 765 millimetres qui répondent au caractere supérieur figuré par la même lettre; ce qui fait connaître que la feuillette proposée, contient 140 litres.

*Les demi-muids Rappés, Gros-Rappés, très-Gros,* se distinguent de la feuillette Bourgogne, par l'excédent de leur diametre des fonds et par leur longueur:

on exprime leur contenance proportionnellement, suivant que l'indiquent les divisions auxquelles ils arrivent.

*Des pieces de Roussillon.* Les vins de Roussillon, tels que ceux de Banyuls, Argelés, Rivesaltes, Baixas, Salce, etc., se transportent par terre à Port-Vendres et Collioure, département des Pyrénées-Orientales, situés sur les bords de la mer, avec un petit port sur lequel on les embarque, soit pour la mer, soit pour remonter le Rhône jusqu'à Arles et Tarascon, et de là les envoyer dans l'intérieur de la France, par le Rhône et la Saône.

Les pieces de Roussillon sont ordinairement pentalonnées, c'est-à-dire, couvertes de cerceaux d'un bout à l'autre, avec un cerceau de fer pour sommier (à chaque bout); les fonds sont barrés et récrépis de chaux ou de platre, pour empêcher l'effet du hâle.

L'usage établi dans cette contrée est de vendre les vins à la charge, mesure commune qui se rapporte à 121 litres  $\frac{8.5}{1.000}$  (16 veltes anciennes). Leurs différentes qualités exigent des futailles de diverses contenance; les vins de liqueurs, tels que les muscats de Rivesaltes, les Macabeu, les Malvoisie, se transportent dans des barils, des sixains (sixième partie du muid Montpellier, des tiercerolles (ou tiers-muid), ou enfin dans des demi-pieces dont je donnerai les dimensions à la suite des muids.

Les vins ordinaires de Banyuls, de Baixas, Salce, et autres, se mettent dans des muids, des bussards, des barriques.

Des jaugeurs jurés, dans ces cantons, jagent les tonneaux avec une verge de bois ou de fer, dont les divisions donnent des veltes, 16 veltes (121 litres  $\frac{8.5}{1.000}$ ) font la charge dans quelques lieux; et 6 veltes (46

litres) font *le barral* dans les autres, tels qu'à Roque-  
maure, Saint-Gilles, etc. département du Gard. Cette  
verge a le même défaut que toutes celles construites  
d'après le même principe, c'est-à-dire, qu'elle sup-  
pose que les tonneaux sont parfaitement semblables  
entre eux; et lorsqu'ils ne le sont pas, elle induit en  
erreur (1). Il faut donc, ainsi que je l'ai exposé au  
commencement de cet ouvrage, et à l'article *Au-*  
*vergne*, page 122, abandonner son usage et lui sub-  
stituer la *jauge métrique* qui fait le principal objet de  
ce travail.

Rien n'empêche d'indiquer la contenance reconnue  
des tonneaux sur leurs fonds, par des signes de con-  
vention (2), qui serviraient, dans le commerce, de  
base au payement; mais il serait nécessaire de les  
régulariser uniformément.

En conséquence, la mar- \_\_\_\_\_ indiquera 1 hectolitre,  
que, ou une ligne droite, ou 100 litres. (3)

Une ligne droite avec \_\_\_\_\_ indiquera un demi-hec-  
une partie courbe qui la touchera, tolitre, ou 50 litres.

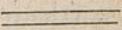
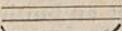
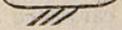
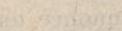
Deux lignes droites avec \_\_\_\_\_ indiqueront 1 hectolitre  
une partie courbe qui tou- 70 litres; chacune des  
chera celle de dessous, et obliques valant un déca-  
deux obliques, litre, ou 10 litres.

(1) Voir le développement de cette jauge au commencement  
de la préface.

(2) Mieux vaudrait indiquer la contenance en chiffres arabes  
connus de tout le monde.

(3) Une ligne droite indiquait une charge (121 litres  $\frac{85}{100}$ ),  
dans des cantons, et signifiait 16 veltes. Mais comme l'hecto-  
litre remplace les anciennes mesures, il serait mieux de le  
prendre pour détermination.

Trois

Trois lignes droites, et  indiqueront 3 hectolitres  
 une autre attachée à une  8 décalitres, ( qui se rap-  
 partie circulaire avec trois  portent à environ 50 vel-  
 obliques,  tet anciennes.

*Un muid Roussillon*, sur lequel on appliquerait cette dernière marque, donnerait de diamètre aux fonds 655 millimètres, et au bouge ( ou cercle du ventre ) 745, qui répondent à la troisième division au-dessus du caractère du bouge, et inférieur de la jauge, figuré par la lettre J, laquelle exprime 38 décalitres; la longueur extérieure étant de 1050 millimètres qui répondent au caractère supérieur, figuré par la même lettre J, fait connaître que la contenance du muid proposé est de 380 litres.

*Le muid Montpellier* (1), ainsi que le Barbantanne, sur lesquels on pourrait appliquer six lignes droites  et quatre obliques, donneraient de diamètre aux fonds 799 millimètres qui répondent à la vingtième division, marquée par un clou à tête ovale, au-dessus du caractère inférieur de la jauge, figuré par la lettre J, laquelle exprime 55 décalitres; le diamètre du bouge donnerait 913 millimètres, qui répondent à la troisième division au-dessus de celle qui répond à la jauge, ce qui donne deux décalitres de plus, ce qui exprime 57 décalitres de diamètre

---

(1) Le muid Montpellier (département de l'Hérault) ainsi que celui de Saint-Georges, de Frontignan, de Lunel, était évalué dans le commerce, avec la lie, 18 septiers, le septier 32 pots, ce qui faisait 576 pots qui se rapportent à 677 litres; et sans la lie, il était évalué 540 pots, qui se rapportent à 635 litres cinq dixièmes. Mais il n'y avait pas d'uniformité dans les tonneaux, ils différaient de contenance; et on suivait dans les transactions le même mode d'évaluation.

moyen ; la longueur extérieure étant de 1180 millimètres qui répondent au huitième clou à tête ovale, placé au-dessus du caractère supérieur, figuré par la même lettre J, annonce une contenance de 650 litres (1). Mais il faut observer que la saillie des jables est de 6 centimètres, et on peut estimer l'épaisseur des fonds à 3 centimètres chacun, ce qui donne 120 millimètres au lieu de 100 qui ont servi de base au calcul des divisions ; il résulte, qu'ayant 20 millimètres à retrancher sur la longueur de la pièce, sa contenance se trouve réduite à 640 litres.

*Dimensions de quelques Tonneaux qui se jaugent sur le côté n° 4 de la Petite Jauge, marqué BU.*

Les vins de liqueurs, tels que ceux désignés page 127, se transportent dans des barils, des sixains, des tiercerolles, etc.

Le diamètre des fonds d'un baril de Malvoisie donne 265 millimètres ; celui du bouge 325, qui répondent à la deuxième division au-dessus du caractère inférieur, figuré par la lettre K, laquelle exprime 40 litres. La longueur étant de 645 millimètres, qui répondent au caractère supérieur figuré par la même lettre, fait connaître que la contenance du baril proposé est de 40 litres, tel que le diamètre des fonds l'exprime.

Les autres barils peuvent différer de contenance, si la longueur excède de 77 millimètres le caractère supérieur, ce sera 5 litres qu'il faudra ajouter, et le

---

(1) Le diamètre des fonds ayant atteint la division marquée par un clou à tête ovale, cette série devient la régulatrice.

baril contiendra 45 litres ; si le diametre des fonds excède de 2 , de 3 ou de 4 divisions , le caractere inférieur , ce seront 5 , 10 ou 15 litres qu'il faudra ajouter , et les barils contiendront 50 , 55 , ou 60 litres , etc. ; bien entendu que , lorsqu'une marque indique un excédent et l'autre un déficit , les deux corrections se compensent jusqu'à due concurrence.

Les vins ordinaires de Languedoc , de l'Anjou , de Saumur , etc. , se mettent dans des sixains ou demi-tiercerolles , des busses , des tiercerolles , des bussards , et petits muids Languedoc.

*Le sixain ou demi-tiercerolle.* Le diametre de ses fonds donne 412 millimetres , celui du bouge 470 , qui répondent à la premiere division au-dessus du second signe inférieur , figuré par la lettre L. qui indique 11 décalitres ; la longueur étant à 790 millimetres qui répondent au caractere supérieur figuré par la même lettre , fait connaître que la contenance du sixain est de 110 litres.

*La piece tiercerolle* , à cause de ses irrégularités , sera jaugée sur le côté n° 1 , voir page 115.

*Les busses Saumur.* Ces pieces sont reliées , tantôt à 4 bandes , tantôt en plein , les fonds barrés avec 4 fiches ; elles ont beaucoup de bouge , ce qui les distingue de la tiercerolle qui a moins de ventre. Elles se chargent à Caude et Montsoreau , à Montreuil-sur-le-Touet , et à Saumur , département de Maine-et-Loire. 2 busses composent la pipe de Saumur ; le diametre des fonds donne 510 millimetres , qui répondent à la premiere division au-dessus du troisieme caractere inférieur de la jauge , figuré par la lettre M. Le bouge donne 612 millimetres , qui surpassent les trois divisions au-dessus du troisieme caractere du bouge , ce qui excède de 24 litres l'expression donnée par le

diametre des fonds ; les deux tiers de ce nombre y étant ajoutés , exprimeront 226 litres de diametre moyen ; la longueur étant de 965 millimetres qui répondent au caractere supérieur , figuré par la même lettre M , indiquerait la contenance à 226 litres ; mais la saillie des jables n'est que de 25 millimetres de chaque côté , et l'épaisseur des fonds ne peut être estimée qu'à 30 millimetres , ce qui , joint à 50 de la saillie des jables , ne fait que 80 millimetres , et la réduction a été calculée sur le pied de 100 millimetres ; il résulte donc qu'on doit ajouter 20 millimetres au-dessus du caractere supérieur , qui donneront la moitié d'un décalitre , et la piece se trouvera contenir 231 litres.

*Busses d'Anjou.* Les vins de ce canton s'expédient en partie pour Nantes par la Loire , et partie pour Paris dans les ports de Saint-Clément et le Pont-de-Cé , département de Maine-et-Loire ; on en brûle des quantités en eaux-de-vie , que l'on expédie par la même voie.

Les busses d'Anjou , plus avantageuses que celles de Saumur , sont reliées en plein , à double sommier , et les fonds barrés convenablement. Le diametre des fonds donne deux divisions de plus que celui de la précédente , le bouge excède en proportion , et la longueur excédant d'une demi-division de plus que le caractere supérieur , fait connaître que la contenance de la piece proposée est de 255 litres.

*Le Bussard* se distingue des busses par sa grosseur , il est semblable aux petits muids Languedoc et aux muids Roussillon , quant à la reliure ; il n'en diffère que parce qu'il a moins de longueur et moins de diametre : celui des fonds donne 597 millimetres , celui du bouge 666 , qui répondent à la huitième division du bouge et de la jauge , au-dessus du caractere

tere figuré par la lettre M, la longueur étant de 965 millimetres, qui répondent au caractere supérieur, figuré par la même lettre, fait connaître que la contenance du bussard proposé est de 280 litres, lesquels sont exprimés par les diametres.

*Barriques de Châtellerault.* La riviere de Vienne, dont le département tire son nom, commence à devenir navigable à Châtellerault; elle facilite le transport des vins blancs de son territoire, qui s'expédient à Nantes et pour Paris. Cette piece est absolument semblable aux busses d'Anjou; elle n'en differe que parce qu'elle a une circonférence plus étendue, et un peu plus de longueur. Ces pieces sont reliées à quatre bandes, les fonds barrés à quatre chevilles. Le diametre des fonds excède de deux divisions celui de l'Anjou; celui du bouge excède aussi proportionnellement, et sa longueur étant aussi de deux et trois divisions au-dessus du caractere supérieur, fait connaître que les barriques de Châtellerault contiennent 290, 300 et 310 litres.

*Les Bussards* varient de contenance, ainsi que les petits muids Languedoc qui sont plus longs et plus gros. Ces derniers se confondent avec les muids Roussillon; les divisions auxquelles arrivera leur diametre des fonds, jointes à celles qu'atteindront les longueurs au-dessus ou au-dessous du caractere supérieur indiqueront leur contenance.

*Remarque.* Tous les tonneaux dont je viens de donner les dimensions, conservent les noms de Muid, Bussard, Busse, Demi-Busse, Demi-Queue, Quartaut, Demi-Muid (ou Feuillette), et Quart-Muid. Ces noms, joints à ceux des cantons où ils sont construits, désignent déjà à-peu-près leur contenance; parce qu'il faut observer que la dénomination de muid était le mode d'évaluation sur

lequel se divisaient toutes les autres mesures ; par exemple, le nom de demi-queue Orléans veut dire les trois-quarts du muid Orléans ; la demi-queue Languedoc, de 274, veut dire les trois-quarts du petit muid Languedoc ; la feuillette ou demi-muid Bourgogne exprime la moitié du muid de ce canton ; la feuillette ou quartaut Mâcon exprime la moitié d'une pièce Mâcon ; le quartaut busse, la moitié d'une busse ; le quart-muid, la moitié d'une feuillette, etc. etc.

*Dimensions de quelques Tonneaux qui se jaugent sur le côté n<sup>o</sup> 1 de la Grande Jauge, marqué par la lettre Q.*

Sur ce côté se jaugent aussi des muids Montpellier, des Barbantannes, des barriques, et notamment des queues, qui sont des tonneaux réguliers, dont le diamètre des fonds donnerait 490 millimètres, celui du bouge 589 qui répondent au caractère du bouge et inférieur de la jauge, figuré par la lettre Q, et par le nombre 23. La longueur étant de 1070 millimètres qui répondent au caractère supérieur, figuré par la même lettre Q, fait connaître que la contenance de la queue proposée est de 230 litres.

*Une Barbantanne ou un muid Montpellier*, donnera de diamètre aux fonds 756 millimètres, qui répondent à la vingt-septième division au-dessus du caractère inférieur de la jauge, marqué par un clou à tête triangulaire, laquelle exprime 50 décalitres ; si le diamètre du bouge donne 879 millimètres qui répondent à la troisième division au-dessus de celle qui répond à la jauge, ce seront deux décalitres qu'il faudra ajouter au diamètre des fonds, ce qui exprimera 520 litres de diamètre moyen ; et si la longueur

est de 1180 millimetres qui répondent au cinquième clou à tête triangulaire, placé au-dessus du caractere supérieur, la saillie des jables et l'épaisseur des fonds n'étant que de 120 millimetres, on connaîtra que la contenance totale de la piece proposée, sera de 570 litres.

*Côté n° 2 de la Grande Jauge, marqué par les lettres BA.*

Toutes les barriques destinées à être envoyées dans des contrées lointaines, sont ordinairement bien polies en dehors mais brutes en dedans, la plupart ont beaucoup plus de diametre au bouge vertical qu'au bouge latéral; la plupart enfin sont destinées pour contenir des eaux-de-vie que l'on vend au poids, en sorte que leur intérieur est toujours imparfait et très irrégulier, il résulte que ne pouvant les tourner sur le côté qui puisse donner les diametres de leur bouge latéral, qu'on peut les jauger sur ce côté n° 2, lequel est destiné pour les barriques et les pipes irrégulieres.

*Une barrique de Cataïogne* donne de diametre aux fonds 634 millimetres qui répondent à la dixième division au-dessus du caractere inférieur figuré par les lettres BA, laquelle exprime 40 décalitres; le diametre du bouge donne 759 millimetres qui répondent à trois divisions au-dessus de celle de la jauge, ce qui fait qu'on ajoute 15 litres à l'expression du diametre des fonds; et la longueur étant de 1290 millimetres, qui répondent au deuxième clou à tête ronde placé au-dessus du caractere supérieur, figuré par les mêmes lettres BA, fait connaître que la contenance de la barrique proposée est de 435 litres.

*Une pipe de Saumur*, qui serait rebattue, donnerait

de diametre aux fonds 625 millimetres, et au bouge 725, qui se rapportent à la neuvieme division au-dessus des caracteres du bouge et de la jauge, figurée par les lettres BA; laquelle division exprime 39 décalitres; la longueur donne 1325 millimetres, qui répondent au troisieme clou à tête ronde placé au-dessus du caractere supérieur; il résulte qu'étant les régulateurs, (puisque les divisions du diametre sont dans la série de clous à tête ronde), il faut ajouter trois décalitres à ceux exprimés par le diametre moyen, et la piece contiendra 420 litres.

*La barrique de Marseille* donne de diametre aux fonds 770 millimetres, qui répondent au clou à tête triangulaire, qui exprime 58 décalitres; celui du bouge donne 898 millimetres, qui se rapportent à la quatrieme division du bouge au-dessus de celle correspondante à la jauge, (la piece étant irréguliere), on prendra la moitié de la différence pour ajouter au diametre des fonds, ce qui donnera 60 décalitres de diametre moyen, si la longueur est de 1220 millimetres, qui répondent au caractere supérieur figuré par les lettres BA, on connaîtra que cette barrique contient 600 litres.

*Côté n° 3 de la grande jauge marqué par la lettre P.*

Les grandes pipes de la Rochelle, de Coignac, du Porto, celles moins longues, de Saint-Gilles, etc., sont d'une construction réguliere, en conséquence, on les jaugera sur le côté n° 3.

*La pipe de la Rochelle* donne de diametre aux fonds 670 millimetres, qui se rapportent au premier clou à tête triangulaire et au nombre 50, qui signifie 50 décalitres; le diametre du bouge donne 790 millimetres,

qui se rapportent à trois divisions au-dessus de celle correspondante à la jauge, on ajoutera les deux tiers de cette différence au diamètre des fonds, ce qui exprimera 52 décalitres de diamètre moyen; la longueur étant de 1300 millimètres, qui répondent au caractère supérieur figuré par la lettre P, fera connaître que la pièce proposée contient 520 litres, suivant l'expression du diamètre moyen.

*Les pipes de Porto* donnent ordinairement 540 millimètres de diamètre aux fonds, lesquels répondent à la quatrième division au-dessus du caractère inférieur figuré par la lettre P, et qui exprime 34 décalitres; le diamètre du bouge donne 717 millimètres, qui se rapportent à la treizième division au-dessus du caractère du bouge, et qui font neuf divisions de plus que celle correspondante à la jauge, en ajoutant les deux tiers de la différence 9, ce seront 6 décalitres de plus, lesquels joints au diamètre des fonds exprimeront 40 décalitres. Si la longueur donne 1334 millimètres qui répondent au premier clou à tête ronde placé au-dessus du caractère supérieur, ce seront encore 10 litres, et la pièce contiendra 410 litres.

*Une pipe Saint-Gilles* donnera 786 millimètres de diamètre aux fonds, qui répondent au clou à tête triangulaire, qui exprime 67 décalitres; et 921 millimètres au bouge qui se trouvent répondre à six divisions au-dessus de celle correspondante à la jauge, ce qui fera 4 décalitres à ajouter à 67, ce qui donnera 710 litres de diamètre moyen; mais la longueur n'étant que de 1266 millimètres, qui répondent au premier clou à tête ronde placé au-dessous du caractère supérieur, et au deuxième clou à tête ovale, ce seront deux décalitres qu'il faudra retrancher à l'expression du diamètre moyen, et la pipe ne contiendra que 690 litres.

*Une grande pipe Coignac* donnera de diametre aux fonds 816 millimetres , celui du bouge 915 , qui répondent au clou oval sur la jauge , qui exprime 72 décalitres , la longueur étant de 1364 millimetres , qui répondent au quatrieme clou à tête ovale placé au-dessus du caractere supérieur , figuré par la lettre P , fait connaître que la contenance de la pipe proposée est de 760 litres.

Le côté n° 4 est destiné à jauger toutes sortes de grandes pipes , et notamment les grands tonneaux destinés à contenir des cidres , ou des huiles ; enfin toutes sortes de liquides. On doit les jauger suivant la méthode indiquée pour les précédents.

Je crois avoir suffisamment démontré les regles à suivre pour trouver la contenance des tonneaux , et indiqué les formes qui font connaître leur baptême. Il en est une infinité d'autres qui se jaugent sur les faces de la jauge à divisions fixes , suivant les côtés et les échelles qui leur conviennent : on suivra pour les mesurer les principes établis dans les exemples précédents.

Le jaugeage des bateaux et des navires étant une suite naturelle de celui des tonneaux , je vais en donner l'exposé dans la cinquieme section qui suit.

---



---

## CINQUIEME SECTION.

### *Jaugeage des bateaux.*

Les décrets impériaux rendus le 28 messidor an XIII, (17 juillet 1805), en vertu de la loi du 30 floréal an X, (20 mai 1802), organisent la perception d'un droit